



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE le 6 juin 2011, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 10360-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2007-01-9125 AFIN D'AUTORISER LA CLASSE « PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE » ET AFIN D'AJOUTER DES NORMES D'IMPLANTATION ET DE HAUTEUR SPECIFIQUES À L'USAGE « SERVICES FOURNIS À LA POPULATION ET AUX ENTREPRISES PAR LA MUNICIPALITE » DANS LA ZONE 85-V, LE TOUT POUR AUTORISER UN POSTE-SATELLITE DU SERVICE DES INCENDIES**

Ce règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. de la Jacques-Cartier, soit le 15 juin 2011.

Ce règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures régulières de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 28<sup>e</sup> jour de juillet 2011.

Jacques Arsenault  
Greffier